**Contribution Programme Tdh 2017-2020 / Plan stratégique 2016-2020**

**Indicateurs programmatiques**

**[Programme]** Migration

**[Résultat] I** Sur 4 flux majeurs, en amont et aux différentes étapes de leur parcours migratoire, les enfants et les jeunes bénéficient de services institutionnels et de mécanismes communautaires de qualité et coordonnés en matière de prévention des formes de traite et de migrations précoces et/ou forcées, de solutions alternatives à la migration, de réduction des risques encourus durant la migration, de renforcement des capacités de protection et d’autoprotection des enfants et des jeunes migrants et d'amélioration des services d’accueil, d’intégration et de retour/réintégration.

**Target :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Indicateurs** | **Indicateur 1.2.a**  **Nombre de services institutionnels, contribuant à la protection des enfants et des jeunes concernés par la migration dont la qualité a été améliorée dans des zones d’origine, de transit et de destination, où Tdh intervient.**  Indicateur agrégé | | **Indicateur 1.2.b**  **Nombre de groupements au niveau communautaire dont les pratiques ont été améliorées pour mieux répondre aux besoins de protection des enfants et des jeunes concernés par la migration**  Indicateur agrégé | **Indicateur 1.2.c**  **Nombre de personnes ressources au niveau communautaire dont les pratiques ont été améliorées pour mieux répondre aux besoins de protection des enfants et des jeunes concernés par la migration**  Indicateur agrégé |
| **Définitions spécifiques** | **Services institutionnels** : structures administrées par l’Etat, les agences internationales, les ONG, y compris Tdh, ou d’autres organisations de la société civile, et délivrant des prestations en matière de protection de l’enfance, directement ou indirectement , .  **Inclut (liste à titre indicatif):**   * Services locaux étatiques de protection de l’enfance (ex. Centres de Promotion Sociale) (chaque centre séparé) * Unité de Service social d’arrondissement * Centre d’accueil d’urgence * Famille d’accueil agréée par l’Etat * Police des frontières * Services de protection en milieu scolaire * Child friendly spaces   **N’inclut pas :**   * Institutions scolaires * Institutions financières * Directions nationales * Ministères   **Amélioration de la qualité:** évolution positive de la qualité des services contribuant à la protection des enfants et des jeunes concernés par la migration. | | **Groupements** : groupe de personnes, formalisé ou non, au niveau de la communauté, qui a des interactions avec des enfants et des jeunes concernés par la migration. Exemple : groupements de femmes, associations de parents d’élèves, associations des logeurs, conseil local d’une communauté Rom, Organisations à Base Communautaire, groupements d’enfants et jeunes.  **Pratiques** : façons de procéder, conventionnelles ou émergentes, dans la réalisation d’actions **collectives** au sein d’une communauté d’appartenance basée sur des critères géographiques, culturels ou sociaux. La notion de pratique recouvre ce que le groupement fait en tant que structure. . Les pratiques sont plus ou moins formalisées (mais pas formelles au titre de reconnaissance administrative), codifiées, normalisées, contrôlées, ritualisées, etc.  Exemple :  Accueil d’enfants par des logeurs, accompagnement en route, mise en contact avec des potentiels employeurs, mobilité en groupe.  **Amélioration** : évolution positive d’une pratique au regard de la protection des enfants et des jeunes. | **Personnes ressources :** individus, au sein d’une communauté jouant un rôle protecteur auprèsdes enfants et des jeunes concernés par la migration.  Exemples : « marraines » prenant soin des enfants des rues ; logeurs accueillant des enfants en mouvement,, notables locaux (ex. prêtre) s’impliquant dans la protection de l’enfance ; transporteurs qui veillent sur les enfants rencontrés en routes.  **Pratiques :** façons de procéder, conventionnelles ou émergentes, dans la réalisation d’actions **individuelles** au sein d’une communauté d’appartenance basée sur des critères géographiques, culturels ou sociaux. La notion de pratique recouvre ce que les gens font dans le cadre de leurs relations interpersonnelles ou de leurs fonctions. Les pratiques sont plus ou moins formalisées (mais pas formelles au titre de reconnaissance administrative), codifiées, normalisées, contrôlées, ritualisées, etc.  Ce n’est pas un acte individuel isolé, c’est un phénomène exigeant que l’acte se reproduise.  **Amélioration :** évolution positive d’une pratique au regard de la protection des enfants et des jeunes. |
| **Définitions communes** | **Protection de l’enfance : Voir définition dans la guidance.**  **Enfants :** moins de 18 ans. **Jeunes :** 18-24 ans  **Enfants et jeunes concernés par la migration** : enfants et jeunes appartenant à l’une au moins des 4 catégories définies dans le document « Quelle protection pour les enfants et jeunes concernés par la mobilité en Afrique de l’ouest » (O. Feneyrol, 2011, Plateforme régionale, Dakar)   1. Enfants **et jeunes** en mouvement (engagés dans un déplacement/children on the move) 2. Enfants **et jeunes** orientés vers la migration (vivant dans des environnements qui poussent à se déplacer pour des raisons économiques, sociales, culturelles, historiques, politiques, etc.) 3. Enfants **et jeunes** laissés derrière eux par des parents/tuteurs (légaux, sociaux) partis en migration (children left behind) 4. Enfants **et jeunes** déportés, de retour ou intégrés dans un nouvel environnement à la suite d’un épisode migratoire.   **Zones d’origine, de transit et de destination** : espaces géographiques où vivent, passent ou séjournent les enfants et jeunes concernés par la migration.   * Zone d'origine : lieu de départ initial de l'enfant en mouvement, de retour ou exposé à la migration, ou des parents/tuteurs de l'enfant « laissé derrière » ; * Zone de destination : lieu vers lequel l’enfant se déplace ou choisit de s’installer, cette destination pouvant changer au cours de son parcours ;   Zone de transit : lieu de passage/séjour transitoire d'un enfant au cours de son mouvement. Une zone de destination peut toutefois devenir une zone de transit si l’enfant poursuit en définitive son parcours vers une autre destination. | | | |
| **Ce qu’il mesure** | Cet indicateur permet de refléter comment les interventions de Tdh contribuent au renforcement institutionnel dans le domaine de la protection des enfants et des jeunes concernés par la migration. | Cet indicateur permet de mesurer l’amélioration de pratiques protectrices des enfants et des jeunes, exercées par un collectif au niveau communautaire suite à une intervention de Tdh. | | Cet indicateur permet de mesurer dans quelle mesure les interventions de Tdh contribuent à l’amélioration de pratiques au niveau communautaires, qui si elles ne sont pas institutionnalisées, jouent un rôle fondamental dans la protection des enfants. |
| **Unité et désagrégation** | Unité : service  Désagrégation :   * Par type de services (entités publiques ; autres services mandatés par une autorité publique ; autres services institutionnels) * Par unité géographique administrative * Par catégorie d’âge | Unité : groupement  Désagrégation :   * par type de pratique : préventive/responsive. * Par unité géographique administrative | | Unité : personne ressource  Désagrégation :   * par âge (moins 18 ans ; plus que 18 ans) ; par genre ; * par type de pratique : préventive/responsive * Par unité géographique administrative |
| **Mode de calcul** | Addition des services (par unité)  pour lesquels une amélioration a pu être démontrée. | Simple addition des groupements dont l’amélioration de la pratique a été démontrée. | | Simple addition des personnes ressources dont l’amélioration de la pratique a été démontrée. |
| **Sources et méthodes de collecte** | Entretiens individuels sur base d’un Outil de pré-post évaluation contenant des critères permettant le scoring du service, avec des représentants /membres des services.  Entretiens individuels avec des enfants et des jeunes ayant vécu une interaction avec les services et bénéficié de leur appui sur base du même outil pré-post évaluation.  Une baseline comprenant un mapping et une pré-évaluation est nécessaire. | Entretiens semi-structurés avec un échantillon significatif et pertinent des membres d’un groupement après observation ou documentation initiale. L’observation et l’entretien se feront sur la base d’un Outil d’évaluation contenant des critères permettant l’appréciation des pratiques.  Sources : membres d’un groupement | | Entretien individuel semi-structuré avec une personne ressource après observation ou documentation initiale. L’observation et l’entretien se feront sur la base d’un Outil d’évaluation contenant des critères permettant l’appréciation des pratiques.  Sources : personne ressource |
| **Outil** | * Outil de mapping des services, * Outil de mesure de la qualité des services institutionnels (avec un système de scoring avec code couleur) (oui, partiellement, non) | * Questionnaire pour entretien semi-structuré * Méthodologie d’observation | | * Questionnaire pour entretien semi-structuré * Méthodologie d’observation |
| **Fréquence** | * Baseline et End-line projet | * Ad hoc (observation/documentation) * Annuellement (Entretiens semi-structurés) | | * Ad hoc (observation/documentation) * Annuellement (Entretiens semi-structurés) |
| **Rôles et Responsabilités** | Collecte : Coordinateur de projet  Traitement et analyse :Coordinateur de projet avec le support du staff M&E | Collecte : Agent de développement communautaire (ADC) (selon set-up du projet) ou à défaut coordinateur du projet  Traitement et analyse : ADC ou Coordinateur de projet avec le support du staff M&E  Supervision : Coordinateur Régional programme migration | | Collecte : Agent de développement communautaire (ADC) (selon set-up du projet) ou à défaut coordinateur du projet  Traitement et analyse : ADC ou Coordinateur de projet avec le support du staff M&E  Supervision : Coordinateur Régional programme migration |
| **Enjeux liés à la qualité** | Risque de biais si l’évaluation de l’amélioration du service est réalisée avec les représentants des institutions uniquement. Risque que les staffs Tdh apprécient de facto de manière positive la progression du service, sans que l’amélioration ne soit substantielle  Risque que des ONG ou OSC n’ayant pas un mandat de long terme de protection des enfants et des jeunes ou un autre mode de fonctionnement pérenne soient visés en dépit de leur rôle mineur   * Viser les ONG et OSC ayant un mode de fonctionnement pérenne * Trianguler en menant des entretiens avec des enfants et des jeunes ayant vécu une interaction avec les services et bénéficié de leur appui (voir sources et méthodes de collecte). * Les trois indicateurs doivent être considérés ensemble, ce qui permettra de vérifier la cohérence entre les conclusions | Risque de biais si l’évaluation de l’amélioration des pratiques est uniquement basée sur les témoignages individuels.  Nécessité de s’assurer de la continuité et pérennité de l’amélioration de la pratique en question.   * Trianguler, lorsque les ressources le permettent, en menant des entretiens avec des enfants concernés par les pratiques en question. | | Risque de biais si l’évaluation de l’amélioration des pratiques est uniquement basée sur les témoignages individuels.  Nécessité de s’assurer de la continuité et pérennité de l’amélioration de la pratique en question.  Trianguler, lorsque les ressources le permettent, en menant des entretiens avec des enfants et des jeunes concernés par les pratiques en question. |
| **Questions d’analyse** | Les questions suivantes pourraient être explorées dans la rédaction des synthèses narratives :   * Quelles ont été les améliorations substantielles notées dans la qualité des services ? * Dans quelles unités géographiques administratives les améliorations ont été le plus notées ? * Quels types de services ont démontré des résultats plus performants en termes d’amélioration ? * Quelles approches ont fonctionné le mieux ? * Quels ont été les facteurs bloquants et adjuvants ? * En quoi la contribution de Tdh a été déterminante dans l’amélioration de la qualité des services ? * Quel a été le vécu des enfants et des jeunes, comment ont-ils apprécié le service rendu ? | Les questions suivantes pourraient être explorées dans la rédaction des synthèses narratives :  - Quelles ont été les améliorations substantielles notées dans les pratiques ?  - Dans quelles unités administratives les améliorations ont été le plus notées ?  - Quels types de pratiques (prévention- protection) ont enregistré les améliorations les plus significatives ?  - Peut-on noter une différence entre les groupements d’enfants, de jeunes et d’adultes en terme d’amélioration de leurs pratiques ?  - Quelles approches/méthodes ont le mieux fonctionné?  - Quels ont été les facteurs bloquants et adjuvants ?  - En quoi la contribution de Tdh a été déterminante dans l’amélioration de la pratique ?  - Quel a été le vécu/la participation des enfants et des jeunes, comment ont-ils perçu/contribué à la pratique dont ils ont bénéficié ? | | Les questions suivantes pourraient être explorées dans la rédaction des synthèses narratives :  Les questions suivantes pourraient être explorées dans la rédaction des synthèses narratives :  - Quelles ont été les améliorations substantielles notées dans les pratiques ?  - Dans quelles unités administratives les améliorations ont été le plus notées ?  - Quels types de pratiques (prévention- protection) ont enregistré les améliorations les plus significatives ?  - Peut-on noter une différence entre les groupements d’enfants, de jeunes et d’adultes en terme d’amélioration de leurs pratiques ?  - Quelles approches/méthodes ont le mieux fonctionné?  - Quels ont été les facteurs bloquants et adjuvants ?  - En quoi la contribution de Tdh a été déterminante dans l’amélioration de la pratique ?  - Quel a été le vécu/la participation des enfants, des jeunes comment ont-ils perçu/contribué à la pratique dont ils ont bénéficié ? |
| **Ressources** | Collecte : Coordinateur de projet  Traitement et analyse :Coordinateur de projet avec le support du staff M&E  Mobilisation : 1 semaine par an | Collecte : Agent de développement communautaire (ADC) (selon set-up du projet) ou à défaut coordinateur du projet  Traitement et analyse : ADC ou Coordinateur de projet avec le support du staff M&E  Supervision : Coordinateur Régional programme migration  Mobilisation : 2 semaines par an | | Collecte : Agent de développement communautaire (ADC) (selon set-up du projet) ou à défaut coordinateur du projet  Traitement et analyse : ADC ou Coordinateur de projet avec le support du staff M&E  Supervision : Coordinateur Régional programme migration  Mobilisation : 2 semaines par an |